



CAUTION EN FRANCE POUR UN EMPRUNT A L'ETRANGER

Par **LISONMD**, le **14/06/2015** à **14:38**

Bonjour,

Mon fils Français vivant et travaillant au Canada, veut s'acheter une maison à Terre-Neuve. Comment puis-je me porter caution depuis la France, pour son emprunt.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Lison.

Par **fabrice58**, le **14/06/2015** à **15:02**

Cette question concerne le droit canadien, il faut donc se renseigner sur un site canadien ou au consulat, s'il y en a un dans votre région.

cdt